

**Compléments à la
Demande de Permis de Construire
PC 051 423 18 B0004**

Centrale Photovoltaïque au sol

**Lieu-dit Le Bois du Roi
Commune de
Pargny-sur-Saulx (51)**

Septembre 2018

NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

PREAMBULE	Format
PC 16-5 : ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE POLLUTION DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION	A3
CERFA : ENGAGEMENT DU DEMANDEUR SIGNE	A3
	A3

Préambule

La société URBA 187 envisage la création d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Pargny-sur-Saulx au lieu-dit du « Le Bois du Roi », dans le département de la Marne.

Le maître d'ouvrage a déposé le 24 juillet 2018 une demande de permis de construire de son projet comprenant un dossier de demande de permis de construire et une étude d'impact sur l'environnement, conformément à la réglementation en vigueur (dossier n° PC 051 423 18 B0004).

L'instruction du dossier de permis de construire a abouti à une demande de compléments de la part des services de l'Etat formalisée par un courrier en date du 17 août 2018 concernant la fourniture d'une attestation garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été mise en œuvre (PC 16.5) ainsi que la correction du Cerfa n° 13409*06 de demande de PC avec la signature de l'engagement du demandeur qui avait été omis (page 8/17). Le présent document entend répondre à ces demandes.

PC 16-5 :

**ATTESTATION DE PRISE EN
COMPTE DE POLLUTION DANS
LE CADRE D'UN PROJET
DE CONSTRUCTION**

**ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE POLLUTION
DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION**

Dénomination ou raison sociale : DEKRA INDUSTRIAL SAS.....
 Numéro unique d'identification : RCS 433 250 834 LIMOGES.....
 SIRET : 433250834 01208
 Code NAF : 7120 B
 Statut juridique : SAS.....
 Domicilié :
 Voie : rue Stuart Mill, Zone Industrielles de Magre.....
 Code postal : 87 000
 Ville : LIMOGES..... Pays : France.....
 en sa qualité de bureau d'étude certifié selon la norme NF X31-620-2 sous le numéro 24469 révision 5, délivré le 4 avril 2016 et valable jusqu'au 19 mars 2019 par le responsable du Pôle Certification Plurisectorielle du LNE organisme accrédité par le COFRAC, ou équivalent, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 sous le numéro 5-0012 ;

Après avoir réalisé l'analyse des données concernant l'état environnemental de l'ancien site industriel IMERY'S T.C., dont les résultats sont présentés dans le rapport n° 52751199-VA en date du 24/07/2018, recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion qui ont été prises suite aux conclusions de ces études ;

Après vérification qu'aucune notice d'engagement n'était nécessaire puisqu'aucune mesure de gestion n'est à mettre en œuvre vis-à-vis du projet d'aménagement, qui fera l'objet d'un permis de construire adressé par :

Dénomination ou raison sociale : URBA 187.....
 Numéro unique d'identification : 827 611 997 RCS de Montpellier
 SIRET : 827 611 997 00 012.....
 NAF : 3511Z.....
 Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.....
 Adresse :
 Numéro : 75..... Voie : allée Wilhelm Roentgen
 Code postal : 34 965
 Ville : MONTPELLIER..... Pays : France

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération de construction dénommée :
 PARGNY-SUR-SAULX – construction d'un parc photovoltaïque
 située à : Bois du Roi
 Lieu-dit :
 Code postal : 51 340.....
 Ville : Pargny-sur-Saulx..... Pays : France.....

Référence(s) cadastrale(s) :

Parcelles 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 271 et 273 section AI, parcelles 127 et 128 section AK, parcelle 72 section AL, commune de PARGNY SUR SAULX (51) ;

Après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée « ATTES » telle que définie dans la norme NF X31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse n°52751199_ATTES_VA, en date du 23 juillet 2018, recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion qui ont été prises suite aux conclusions de ces études ;

Atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet de construction.

La personne ayant réalisé l'attestation : Elise KAIFAS, Chef de Projets,
 Le 24 juillet 2018 à OSTWALD

Signature :

NB : lors de la rédaction de la présente attestation, l'arrêté relatif à l'attestation par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués prévue par les articles précités était en projet. Ainsi, DEKRA ne pourra être tenu de changements ultérieurs à la parution de l'arrêté concerné.

CERFA :

**ENGAGEMENT
DU DEMANDEUR SIGNE**

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : _____

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeursJ'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.



À MONTPELLIER

Le : 16/07/2018

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées: _____

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 20735

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 19475

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 10 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 23977

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 12 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 218

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 13 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 961

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 457 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3748

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 459 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10272

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 463 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 63866

Préfixe : 000 Section : A K Numéro : 127 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1153

Préfixe : 000 Section : A K Numéro : 128 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 15160

Préfixe : 000 Section : A K Numéro : 296 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90038

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 50 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2929

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 53 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9750

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 54 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2190

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 55 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 731

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 56 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 160

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 57 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2915

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 58 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6563

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 59 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 16670

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 60 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1866

Surperficie totale du terrain (en m²) : VOIR FEUILLE COMPLEMENTAIRE N°2

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 61 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27220

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 62 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7860

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 63 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2867

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 64 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9180

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 67 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 185380

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 71 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9670

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 72 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5539

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 73 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 30800

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 74 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 20890

Préfixe : 000 Section : A L Numéro : 75 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6600

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie totale du terrain (en m²) : 599 383 m²